



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITÉ DE RACINE

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Racine, que le conseil de cette Municipalité a, à une séance ordinaire tenue le lundi 4 mars 2024, adopté le règlement numéro 382-02-2024 remplaçant le règlement numéro 280-01-2017 interdisant l'épandage durant certains jours.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement durant les heures d'ouverture de bureau de la Municipalité situé au 145, route 222 à Racine ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

Ledit règlement deviendra en vigueur suivant la loi.

DONNÉ à Racine ce 16 avril 2024.

Stéphanie Deschênes
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Stéphanie Deschênes, directrice générale et greffière-trésorière par intérim, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 16 avril 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 16^e jour du mois d'avril deux mille vingt-quatre.

Stéphanie Deschênes
Directrice générale et greffière-trésorière par intérim

AVIS PUBLIC